

**Les Systèmes Inéquitables
Numériques (SIN)**

Chantal Enguehard

Anaïs Danet

Dysfonctionnements

**Exemples : — vélos en libre-service
— dépôt devoir**

Systeme Inequitable Numerique

Systeme numerique

Composants numeriques, materiels et organisation humaine

Equite substantielle

le juge peut corriger ou completer le droit lorsque les solutions resultant de son application stricte sont injustes.

Equite processuelle

pour qu'un proces soit equitable, les parties doivent etre traitees sur un pied d'egalite.

article 6 de la Convention europeenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertes fondamentales

asymetrie d'information => droit de la preuve

Difficultés d'appréciation juridique

Contentieux quasi invisibles

Faible montant du litige => pas de procédure judiciaire

Règlements à l'amiable favorisés

loi du 23 mars 2019, article 3

Tribunal d'Instance (TI) de Courbevoie : plusieurs médiations réussies entre l'exploitant JCDecaux et les utilisateurs

TI de Toulouse : une décision en faveur des utilisateurs

A - Difficultés créées par les SIN dans le droit de la preuve

Trace numérique

Code, donc écrit

« l'écrit consiste en une suite de lettres, de caractères, de chiffres ou de tous autres signes ou symboles dotés d'une signification intelligible, quel que soit leur support »

article 1365 du Code civil

Preuve ?

Classification des preuves du code civil

ni acte authentique ni acte sous seing privé

=> « indice » = présomption (art. 1382 du Code civil)

valeur probante laissée à la libre appréciation du juge et donc renversable

pourtant

la preuve numérique sera vraisemblablement jugée plus fiable qu'un témoignage et il sera difficile de la contester (même si non chiffrée par exemple)

Cf Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique
Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Distorsion entre la valeur théorique d'une trace numérique et son impact réel sur l'issue d'un litige

Le justiciable peut difficilement contester une trace numérique

A - Difficultés créées par les SIN dans le droit de la preuve

Complexifie l'accès à la preuve

Droit à la preuve (définition)

« pouvoir d'exiger du juge qu'il accueille l'offre ou la demande de preuve présentant un caractère licite et pertinent »

Difficultés

Trace inexistante

les informations nécessaires n'ont pas été enregistrées

Qualité de **preuve numérique**

Trois critères

- **authenticité** garantit l'origine de l'information
- **intégrité** garantit son contenu
- **traçabilité** garantit la façon dont la preuve a été copiée

SIN : données correctement enregistrées ? Conservées sans modification ?

normes de conservation relatives aux données personnelles

Coûts

Mandater un expert à la charge du demandeur pour ne pas paralyser la procédure

Expertise *a posteriori* des traces

Quelles informations sont conservées, dans quelles conditions ?

Coût

Prévention *a priori*

Admettre l'existence de bugs => prise en compte de cette réalité

Usagers : capacité de signaler des dysfonctionnements dès leur constat.

Méthodologie d'identification des SIN

~~Renverser la charge de la preuve~~

ne fait que déplacer le problème

Rétablir la symétrie de l'accès à la preuve

Réception et conservation : ticket, mèl, SMS

Accès en ligne à un fichier signé téléchargeable

Conclusion

Éduquer les magistrats et avocats

Nouvelles fonctionnalités pour

mesurer l'étendue des dysfonctionnements

signaler les dysfonctionnements

Identification des systèmes non dotés de ces fonctionnalités

Classement des systèmes

risques ?

obligation d'usage ?

Démarche éthique